

ACTUALITÉS SANTÉ ENVIRONNEMENT



ACTUALITES GENERALES

FRANCE

Plusieurs substances chimiques suspectées d'être perturbateurs endocriniens expertisées par l'ANSES

Début octobre, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a publié les résultats de ses travaux sur l'évaluation de cinq substances chimiques suspectées d'être perturbateurs endocriniens dans le cadre de la Stratégie Nationale sur les Perturbateurs Endocriniens (SNPE) mise en œuvre par le Plan National Santé Environnement 2015-2019 (PNSE3). L'agence est chargée « d'évaluer de manière plus précise et ciblée, le danger et l'exposition des populations et de l'environnement à certaines substances perturbateurs endocriniens pour mieux les gérer ». Le descriptif, les conclusions et les recommandations de l'agence sont regroupés dans l'Avis disponible ci-dessous.

Précision : l'ANSES recommande que des études soient requises par l'ECHA afin d'obtenir des informations sur la génotoxicité et sur la reprotoxicité du TMBPF. Elle propose de soumettre le RDP dans le cadre de l'évaluation du « Plan d'action continu communautaire » du règlement REACH (CoRAP). Cette proposition est justifiée par les données disponibles qui suggèrent l'existence d'effets neurotoxiques et de toxicité du développement. Selon l'agence, il ne sera possible de conclure sur l'existence d'un éventuel effet PE du sulfate d'étain que lorsque les nouvelles données demandées dans le cadre de l'évaluation de la substance sous REACH pour la santé humaine auront été reçues et analysées. Il ne sera possible de conclure sur l'existence d'un éventuel effet PE du Dicyclopentadiène, tant pour la santé humaine que pour l'environnement, que lorsque les nouvelles données demandées dans le cadre de l'évaluation de la substance sous REACH pour la santé humaine auront été reçues et analysées.

Trois rapports ont été publiés présentent l'état des connaissances sur les usages, les sources d'exposition et la toxicité de plusieurs substances de la famille des polybromés (annexe de cet article).

[Article de l'ANSES – Avis de l'ANSES relatif à l'évaluation des substances inscrites au programme de travail 2016 dans le cadre de la SNPE](#)

